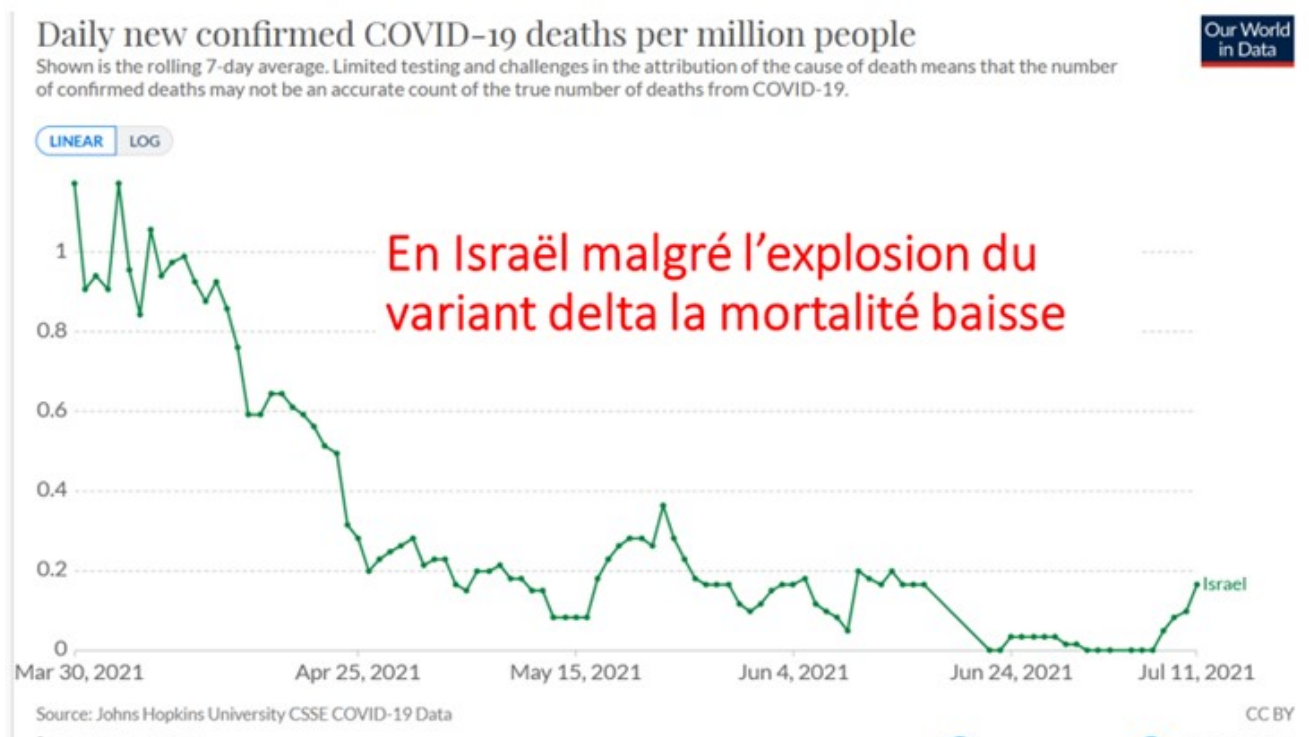


Écrivons à nos élus qu'ils nous protègent du passe liberticide

Le variant delta, un danger factice, un leurre



Le tsunami de larmes, de désespoir, de colère qui a suivi l'allocution du Président le 12 juillet annonçant des mesures les plus aberrantes les unes que les autres, comme par exemple l'interdiction d'entrer dans un hôpital si on n'est pas vacciné (!!), a entraîné de multiples réactions, dont heureusement le million ou plus de personnes dans les rues le 17 juillet pour crier Liberté.

Tous les manifestants dans différentes villes de France ont noté la diversité de la population présente, de toutes professions, de l'ouvrier agricole au prof de faculté, des ruraux aux habitants

des cités, vaccinés ou non vaccinés. Tous concernés, et sur ce point-là, au moins, on peut dire merci Mr Macron, et non, vous n'arriverez pas à nous diviser par une injection pour un virus disparu dont le résidu est un pauvre variant contagieux mais sans gravité, un bon rhume au maximum..

[tract variant](#)

Donc, en plus des manifestations qui vont se poursuivre le soir et chaque samedi, jusqu'au retrait de l'idée funeste du passe et donc de la vaccination forcée, extorquée, sans consentement encore moins éclairé, les suggestions sont venues de toute part de toucher ceux dont cela dépend finalement, ceux qui votent la loi ...

À cette occasion, chacun peut prendre son téléphone pour appeler en urgence son député, chacun peut écrire ce que son cœur et sa raison lui dictent à sa manière.

Nous avons reçu plusieurs missives que j'aimerais partager avec vous, des cris du cœur, des entrailles, qui pourront vous rassurer, confirmant ainsi que vous n'êtes pas seul à être choqué, humilié, agressé dans ce qui est le plus profond chez vous, l'humain.

L'association AMETIST a adressé aux députés et sénateurs la lettre ci-jointe <http://association.ametist.org/> rédigé par sa présidente Line Turco et les membres de son bureau,

Madame, Monsieur le Député,

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le 20 juillet s'ouvrira le débat sur l'application des

dispositions sur le Pass Sanitaire. Or ces textes portent atteinte aux libertés individuelles mais bafouent aussi de nombreux textes de loi, sans prendre en compte les conséquences de ces demandes gouvernementales :

- *Demander l'exécution du filtre des clients aux commerçants c'est leur demander de bafouer 3 principes de base :*

1. *C'est leur demander d'exiger de porter à leur connaissance des données médicales ce qui est formellement interdit par la loi*
2. *C'est leur demander de faire acte de discrimination quant à leur état de santé*
3. *C'est leur demander d'assurer un pouvoir de police et de faire justice eux-mêmes*

Pour ce qui est de l'obligation vaccinale, elle bafoue quant à elle les textes suivants

- *L'intégrité physique prévue par l'article 94653 du code civil (29 juillet 1994)*
- *Le Code de la santé publique (Article L1126-1) qui indique que l'obligation de participer contre son gré à une expérimentation clinique est punie de trois ans de prison et de 45.000 euros d'amende. »*
- *La loi RGPD qui indique qu'on ne peut diffuser des données personnelles sans le consentement des personnes, or le pass sanitaire collecte et diffuse des données quant à la vaccination ou non*
- *Pour ce qui est des employeurs qui devront licencier ou ne pas payer des salariés sur des éléments de santé, ils seront totalement attaquables sur les motifs de licenciement*

Au delà donc de savoir si la vaccination est une solution à la crise sanitaire ou pas il convient de mesurer l'ensemble des conséquences sur l'ensemble des textes qui régissent notre république et qui seront de fait totalement bafoués.

Se pose, en point subsidiaire, la question des bases sur lesquelles ces décisions sont prises et les données scientifiques sur lesquelles elles s'appuient.

Devant le refus du ministère de la santé de produire les informations sur lesquelles s'appuient les directives/directions du plan cancer, l'association Ametist a saisi la CADA concernant les essais thérapeutiques imposés aux enfants atteints de cancer, et les traitements imposés basés sur la diffusion de données scientifiques non confirmées. La CADA a donné raison à l'association et exigé du ministère de la santé la production des données en valeur absolue, ce à quoi l'état a répondu qu'il n'avait pas les données. Les décisions de traitement du gouvernement sont donc basées sur des données qui soit n'existent pas, soit que l'état ne veut pas fournir. Ces éléments suffisent à eux seuls à discréditer une politique de santé basée sur des **DONNEES SCIENTIFIQUES NON PUBLIEES**, donc sujettes à caution.

L'imposition du pass sanitaire basé sur les seules données jetées à la volée, sous forme d'extrapolation sans démonstration scientifique, ne peut être voté en état. L'analyse des résultats des pays à très fort taux de vaccination étant suffisant pour jeter le doute sur une telle stratégie avec une recrudescence des cas « positifs ».

Aussi et dans ce contexte nous vous demandons de voter le **PRINCIPE DE PRECAUTION** en n'imposant pas le pass sanitaire qui implique des traitements et des essais imposés avec un consentement, s'il est recueilli, biaisé et non libre et **ECLAIRE** comme l'exige la loi. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de mes salutations distinguées.

Un message « variant » conçu par le collectif PAS TOUCHE A MON ADN.

Mesdames et Messieurs les députés de la République,

Mesdames et Messieurs les Sénatrices et Sénateurs,

Je m'adresse à vous aujourd'hui au sujet de la crise sanitaire qui frappe notre pays et comme bon nombre de mes compatriotes, j'assiste aux errements de l'exécutif face à l'épidémie Covid-19.

Désinvolture, dissimulation, contre-vérités, décisions incompréhensibles et contradictoires, autoritarisme semblent être les maîtres mots de sa politique. Les esprits les plus indulgents y voient surtout de l'incompétence.

Les français subissent l'opération de vaccination de masse par la persuasion ou par la contrainte alors que celle-ci ne confère pas d'immunité et ne dispense pas des « gestes barrière » ni des reconfinements.

Vu la forte pression exercée par les pouvoirs publics, la tentation, de plus en plus évidente, d'une dérive autoritaire visant à imposer la vaccination de force par tous moyens coercitifs tels que le « Passeport vert » (pourquoi vert ?!) ou « Pass-Sanitaire » ou encore suppression du principe de consentement des citoyens en parfaite santé de subir un traitement médical dont, de l'aveux Alain Fischer, « Monsieur vaccin » du gouvernement, le bénéfice à court, moyen ou long terme n'est pas prouvé.

La vaccination n'est pas altruiste et doit rester un choix individuel. Il appartient à chaque citoyen de décider seul s'il juge opportun ou non de se faire vacciner.

La réticence de plus de 50% des Français laisse penser que les conséquences de telles mesures pourraient créer les conditions un véritable «Apartheid vaccinal» aux effets dévastateurs.

J'estime qu'il est aujourd'hui de votre devoir, comme

représentant du peuple, d'interpeller le Gouvernement sur la vaccination et d'exiger de sa part un engagement clair et définitif sur les deux points suivants :

1 – Le plein respect de l'article L1111-4 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002, qui stipule que « Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment »,

2 – La garantie qu'aucune forme de discrimination ne sera imposée aux personnes qui refuseront ce traitement médical.

Le projet de loi déposé le 21 décembre 2020 par Jean Castex, pour vote en urgence par l'assemblée nationale instituant un « régime pérenne de gestion des urgences sanitaires » en procédure accélérée a été reporté mais pas abandonné. Lorsqu'il reviendra en discussion je vous demande de le censurer.

Je vous remercie par avance de votre intervention et je serais extrêmement attentif à la suite que vous voudrez bien donner à ma requête.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les Sénatrices et Sénateurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement «

Enfin cette magnifique lettre de mon amie Karen qui ne saura laisser le député indifférent s'il prend le temps de la lire.

« Madame, Monsieur,

Je joins à ce courrier formel une note plus personnelle.

Gabriel Attal parle de nous comme « d'une frange capricieuse et

défaitiste. » Il y a quelques jours sur LCI, nous étions associés à la frange illettrée de la population par un enseignant de Sciences Po. Rarement un gouvernement aura, à ce point et sans fard, méprisé sa population. Même parmi les plus pacifistes d'entre nous, la colère monte mais moins vite que la tristesse.

Qu'arrive-t-il à ce pays ? Le pays des Lumières nous dit-on ? Il semblerait dans ce cas que les plombs aient sauté.

À titre personnel, je suis docteure en mathématiques pures et enseignante, formée au sein de l'A2X à Bordeaux 1, le plus grand laboratoire de théorie des nombres d'Europe et parce que je lis un livre par semaine en moyenne, je ne crois pas être illettrée ; je ne pense pas non plus manquer de rationalité.

C'est en toute honnêteté donc et toute impartialité aussi que j'ai, "comme" et "avec" tant d'autres, examiné le principe de ces vaccins à ARNm à cible étroite qui ne sont donc pas des vaccins pasteuriens si bien que l'argument selon lequel, cela ne serait la première fois qu'une vaccination deviendrait obligatoire n'est absolument pas recevable. Elle l'est d'autant moins, que comme vous les savez, la phase 3 dite « expérimentale, » quand bien même le mot vous semble peut-être connoté, n'est pas achevée. Le journal le Monde l'a confirmé récemment.

Il faut revenir au sens des mots ; ne pas parler de « pédagogie » quand on fait référence à des adultes et comprendre que l'AMM attribuée à ce vaccin est seulement CONDITIONNELLE.

Balayer d'un revers de main les doutes légitimes en rappelant le nombre de doses injectées dans le monde est une incongruité. L'échelle du nombre n'est pas une échelle de temps. Au mieux, un grand effectif permet de répertorier les effets secondaires à court terme, sous réserve qu'ils soient déclarés. Justement, ces effets secondaires n'ont pas d'équivalents et ils méritent toute votre attention.

On nous cite Israël pour clore les débats mais c'est un exemple aux pieds d'argile et qui sera bientôt un parfait contre-exemple

puisque un reconfinement est d'ores et déjà évoqué, le vaccin ne protégeant ni de la transmission, ni de la réinfection, des réinfections parfois graves au point de conduire à la réanimation. Pourtant, le seul vaccin utilisé en Israël est Pfizer. Ou encore Gibraltar dont la quasi-totalité de la population est vaccinée et qui rencontre une remontée spectaculaire des cas de contamination ces derniers jours.

Vous devez donc entendre les inquiétudes et les doutes d'une partie de la population (et notamment d'une partie, fût-elle minoritaire, d'un corps médical à bout de souffle) et vous souvenir qu'un acte médical relève de l'intime et ne saurait être contraint ; que le consentement (s'il existe parce que l'on doit avoir le droit de dire "non") doit être libre, éclairé, non pas extorqué. Quant à l'explication, elle doit être loyale conformément aux données acquises de la science.

En toute loyauté justement, on ne sait pas sur le moyen et long terme quelles conséquences pourraient avoir, suivant les terrains, cette administration générique.

Il y a tout un vivier de personnes qui envisageraient en outre de se faire vacciner par un vaccin traditionnel tel que le vaccin chinois Sinovac par exemple, voire le vaccin Sanofi disponible fin 2021. Il est de la responsabilité de modélisations fantaisistes de prétendre que le temps presse.

Comprenez qu'il n'est pas raisonnable d'ajouter à l'inconnu d'un virus nouveau, celui des biotechnologies. Le raccourci aussi confortable que dégradant du complotisme est comme vous le voyez, irrecevable.

Plus que tout, parce qu'ils sont en construction, que leur capital santé est intact et que c'est notre devoir de le préserver, l'enfant et l'adolescent ne doivent en aucun cas être enrôlés dans cette stratégie vaccinale de masse. Plus encore, leur état vaccinal ne saurait conditionner un enseignement de qualité, en présence. Ce chantage déguisé est indécent. Je compte

sur le corps enseignant pour s'y opposer fermement.

Sans compter que des pays dont Israël s'inquiètent d'ores et déjà de la dette immunitaire (en plus de psychologique) contractée par cette jeune population à force de les isoler de tout ce qui fait la vie.

Les arguments invoquant la recherche (vaine) d'une immunité collective pas plus qu'une vaccination altruiste ne sauraient être évoqués. Nous ne sommes pas en face d'enfants « médicament », encore moins de bombes virales mais d'une population qui est l'avenir et l'espoir du pays.

Les jeunes ne risquent rien face à cette maladie ou de manière tellement marginale que la balance « bénéfique/risque » si souvent évoquée est très en défaveur du vaccin. S'ils devaient faire circuler la maladie, ce serait dans notre intérêt, l'immunité naturelle étant bien plus durable et efficace que l'immunité artificielle engendrée par la vaccination. La meilleure preuve est la nécessité de cette troisième dose puis sans doute, d'une quatrième voire d'un vaccin combiné avec la grippe saisonnière.

Pas plus que le variant Delta, les enfants n'encombre les services de réanimation et ne mettent en danger l'hôpital public. C'est bien pour des raisons scientifiques et éthiques que la vaccination à partir de 12 ans n'a aucun sens et ne saurait comme on l'entend relever d'un caractère d'urgence.

Comment dans le pays des Lumières justement, celui qui arbore fièrement « liberté, égalité, fraternité », peut-on en quelques minutes, le 12 juillet, balayer l'essence même de ce qu'est la France. On réduit *la liberté* non pas de certains mais de tous en réalité, et on consomme la rupture *d'égalité* entre citoyens en formant deux camps : les vaccinés et les autres, mettant par là même à mal la notion de *fraternité*, déjà lourdement éprouvée alors que quelques jours seulement nous séparent de ces annonces.

On ne peut pas, dans une démocratie, décider de conditionner à votre état vaccinal ou sérologique, à des données privées,

l'accès aux lieux PUBLICS. Cette ligne écarlate à force d'être rouge, le gouvernement s'était engagé à ne jamais la franchir. Il se propose désormais au contraire de s'en affranchir. Ne le suivez pas dans cette entreprise funeste. Souvenez-vous que *"c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser."* Montesquieu (extrait de : *De l'esprit des lois*)

Quand le pouvoir est injuste, c'est un devoir de s'y opposer. On se propose finalement de concrétiser la phrase célèbre de Brecht évoquant ce peuple qui aurait perdu la confiance du gouvernement et qu'il faudrait dissoudre pour en élire un autre, plus docile peut-être, tout en QR-codes. La France vaut mieux que cela.

Vous connaissez cette citation de Max Jacob : « Soyez humain si vous voulez être original ;

plus personne ne l'est. »

Nous, citoyens "lambda" (bien avant le prochain variant !), comptons sur vous pour, plus que jamais, être humain.

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Karen Brandin

Mais vous pouvez aussi vous contenter d'un texte court plus facilement lu .

Monsieur le Député, Madame le Député

Vous avez à vous prononcer pour ou contre un projet de loi qui vise à terme à obliger tous les Français à se faire vacciner contre le covid.

Avant de voter, n'oubliez pas les deux données suivantes.

1. Les vaccins covid ne bénéficient que d'une AMM conditionnelle. Ils sont tous en phase d'essai jusqu'en 2022 et 2023 selon les

marques. Les vaccinés sont donc les cobayes d'une expérimentation médicale. Leur participation à cette expérimentation exigerait pourtant leur consentement éclairé. Interdire l'accès au restaurant ou au centre commercial constitue un chantage qui n'a rien à voir avec un « consentement éclairé ».

2. Une incitation à la vaccination pourrait être étudiée si un péril sanitaire mortel et dévastateur menaçait la communauté nationale.

Tel n'est absolument pas le cas puisque le taux d'incidence établi par le Réseau de médecins sentinelles à partir de consultations médicales effectives est de 3 cas pour 100 000 habitants (bulletin du 13 juillet 2021). Ce taux est très faible depuis des mois. Le seuil épidémique étant de 150 cas pour 100 000 habitants, un taux d'incidence de 3 cas pour 100 000 habitants ne saurait donc justifier cette mesure.

Il est donc impensable que vous votiez un tel projet de loi !

Soyez assuré que j'observerai vos interventions en séance et votre vote avec la plus scrupuleuse attention et en prendrai bonne note, et que je ne manquerai pas d'en tirer toutes les conséquences lors des prochaines élections.

Avec mes salutations républicaines, » , proposé par J . H «

Et si vous souhaitez des informations détaillées en particulier sur le plan juridique

[Information pour les députés et sénateurs : « donne le doigt au Diable et il voudra toute la main »](#)